

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 040-254002165-20240618-MOL_DL3_180624-DE

**N° 3**

Objet : Missions de mandat pour le remplacement des systèmes de chauffage et de rafraîchissement du Centre de séminaires : approbation de l'avenant n° 4

Le 18 juin 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Louis GALDOS
- M. Dominique DUHIEU

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Xavier FORTINON
- Mme Sandra TOLLIS à M. Cyril GAYSSOT
- M. Pierre FROUSTEY à M. Benoît DARETS
- M. Francis BETBEDER à M. Dominique DUHIEU

Etaient excusés :

- Mme Muriel LAGORCE
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Eva BELIN

Etaient également présents :

- Pour la SPL SOGEM : Mme Karine LAHARY, Directrice générale déléguée
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Fabrice BOUCHET, Chargé d'opérations
- Pour la Paierie départementale : Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue entre la SATEL et le Syndicat Mixte le 23 juin 2020 pour une durée de 24 mois reconductible, pour la réalisation de travaux de remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement du Centre de séminaires de Moliets pour un montant total de 150 000 € HT, ensemble les avenants n° 1, 2 et 3 en date des 2 novembre 2021, 21 juin 2022 et du 21 février 2023,

CONSIDERANT que, dans la mesure où des travaux restent à réaliser dans le cadre de ce mandat, il y a lieu de conclure le présent avenant qui a pour objet de prolonger la durée dudit mandat de maîtrise d'ouvrage jusqu'au 31 décembre 2024,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver l'avenant n° 4 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement du Centre de séminaires de Moliets, conclue entre la SATEL et le Syndicat Mixte, tel qu'il est joint à la présente délibération, ayant pour objet de prolonger la durée dudit mandat jusqu'au 31 décembre 2024,
- et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

**MARCHE DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DANS
LE CADRE DES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DES
SYSTEMES DE CHAUFFAGE ET RAFRAICHISSLEMENT
DU CENTRE DE SEMINAIRES DE MOLIETS**

Marché n° 2020-02

Avenant n° 4

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**, représenté par son Président en exercice, Monsieur Xavier FORTINON,

Et qui sera désigné dans ce qui suit par le terme « Le Syndicat Mixte »,

d'une part,

ET

La SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET D'EQUIPEMENT DES LANDES (S.A.T.E.L.)
représentée par son Directeur Monsieur Frédéric DASSIE,

Et qui sera désignée dans ce qui suit par le terme « La SATEL »,

d'autre part,

**Il a été d'abord exposé puis convenu ce qui suit :**

Par convention de mandat conclue le 23 juin 2020, le Syndicat Mixte a décidé de confier à la SATEL, pour une durée de 24 mois reconductible, un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement du Centre de séminaires de Moliets pour un montant total de 150 000 € HT.

Les dispositions financières de la convention de mandat ont été modifiées par un avenant n° 1 en date du 2 novembre 2021 afin d'augmenter le montant total du coût prévisionnel des travaux, portant le montant total de l'enveloppe financière prévisionnelle à 300 000 € HT, ainsi que la rémunération du mandataire de 2 500 € HT, portant le montant de la rémunération à 10 000 € HT.

La date de fin dudit mandat a été prolongée jusqu'au 23 juin 2024 par un avenant n° 2 signé le 21 juin 2022.

Le montant total du coût prévisionnel des travaux a été augmenté de 150 000 € HT supplémentaires par avenant n° 3 signé le 21 février 2023 portant le montant total prévisionnel des travaux à 450 000 € HT.

Dans la mesure où des travaux restent à réaliser dans le cadre de ce mandat, il y a lieu de conclure le présent avenant qui a pour objet de prolonger la durée dudit mandat de maîtrise d'ouvrage jusqu'au 31 décembre 2024.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**ARTICLE 1 – DUREE DU MARCHE**

La durée du marché est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 – CLAUSE FINALE

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Mont-de-Marsan, le

Pour le Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON
Président du Syndicat Mixte

Pour la SATEL,

Frédéric DASSIE
Directeur